

SERMON DIZIEME

SVRLE

CATECHISME.

SECTION XX.

M. Ais puis que Dieu nous a une fois reçens, les œuvres que nous faisons par sa grace ne lui sont elle pas plaisantes?

E. Our bien, entant qu'il les accepte le beralement, & non pus pour leur propre di-

gnilė.

M. Comment: ne sont elles pas dignes d'êrre acceptées, puis qu'elles procedent du S. Espris

É. Non pas: à cause qu'il y a toujours quelque infirmité de nôtre chair mêbée par mi, dont-elles sont souillées.

M. Quel sera donc le moyen de les rondere agréables?

E. Si elles sont faites en son, c'est à dires; que la personne soit affenrée un sa constituire ce que Dieu ne les examinera pas à la rife gueur: mais en couvrant les imperfections

fur le CATECHISME. 297

& macules par la pureté de les Christ, les Section
tiendra comme parsaites.

XX.

M. Par cela dirons-nous que l'homme Chrêtien est justifié par ses œuvres apres que Dieu l'a appollé, ou par icelles il merste

que Dieu l'aime pour obtenir (alut?

E. Non mais au contraire il est dit, Que nul homme vivant ne sera justifié devant sa face. Pourtant nous avons à prier qu'il n'entre point en jugement n'y en conte avec nous.

M. Tu n'entens pas pourtant que les bonnes œuvres des fideles soyent inuciles?

E. Non: car Dieu promet de les remunerer amplement, tant en ce monde comme en Paradis: mais tout cela procede de ce qu'il nous aime gratuitement, & ensevelit toutes nos fautes pour n'en avoir point memoire.

M. Mais pouvons-nous croire pour être

justifie?, sans faire bonnes œuvres?

É. Il est impossible: car croire en Iesus Christ: c'est le recevoir tel qu'il se danne à nous. Or il nous promet non seulement de nous délivrer de la mort, & remettre en la grace de Dieu son Pére par le merite des son innocence mais aussi de nous regeneror Section par son Esprit, pour nous faire vivre sainte-

M. La foy donc non seulement ne nous rend pas nonchalans à bonnes œuvres, mais est la racine d'où elles sont produites ?

E. Il est ainsi : & pour cette cause la do-Etrine de l'Evangile est comprise en ces deux

points, assavoir Foy & Penitence.



I la chicane de l'Ecole n'étoit pire que celle du Palais, nous n'aurions point de dispute touchant nom; Car ou est le Juris-

consulte qui ne l'enseigne, ou est l'homme du Palais qui ne le sache, que justifier ne veut pas dire faire juste un homme qui ne l'étoit pas, mais le déclarer tel qu'il est? Comme quand on parle de recevoir quelqu'un en ses faits justificatifs, il est clair qu'ils entendent, lui permettre les moyens, non pas de se faire juste, & homme de bien, mais de prouver qu'il l'est, & de faire paroitre de son innocence. Saint Paul, qui employe un grand nombre d'expressions empruntées du droit Romain, & qui traitte a fonds cette matiére, n'a jamais

pris autrement ce terme de Justifier: Section Qui accusera, dit-il, les Elûs de Dieu, qui les condamnera; Dieu est celui qui justifie; ou vous voyés, qu'il met la justification entre l'accusation & la condamnation, qui sont autant de termes du Palais; En quoy néantmoins il suivoit l'usage de sa langue maternelle, car il étoit Hebreu né des Hebreux, & non pas 'celui de la langue Greque : Car en Grec, ce terme que nous traduisons justifier, ne signifie rien moins. Et que di-je rien moins? Il signifie tout le contraire dans tous les bons auteurs, il se prend pour justifier, pour exécuter un homme a mort, bien loin de le justifier & de l'absoudre : Mais dans la langue Sainte il se prend, comme nous dissons, toujours en un sens juridique & favorable; comme Esa. 5. Malheur à ceux qui justifient les méchans pour des presens, & Deuter. 25. S'il y a procés entre quelques uns, justifiez le juste. Esa. 43. qu'ils produisent des témoins & qu'ils se justifient; si l'homme plaide contre Dieu il ne sera point justifié; De mille articles il ne sauroit répondre à un seul Job. 9. Voici tout le parquet, Dieu

XX.

Section séant en son lich de justice, juste juge de tous; Car nous devons tous comparois tre devant ce Tribunal, l'accusateur n'y manque pas, l'Accusateur des fréres; ni les témoins, la Loi & la confcience; ni les coupables & les criminels, qui sont les pecheurs; ni l'obligation & la cedule qui est contre nous, débiteurs insolvables; Mais l'Avocat n'y manque pas non plus: Avocat non pas éloquent ou savant, mais juste & justifiant, qui pave pour nous, & qui obrient nôtre absolution. Telle est l'issue du Jugement & l'Arrêt en nôtte faveus, quoy que nous plaidassions contre nôtre Cédule: & que les témoins fusient irreprochables, parce que nôtre guarait l'avant aquittée, nous sommes renvoyes quittes & déchargez de l'accusation q nous étoit faite.

J'avouë que sanctifier veut dire vil nairement faire Saint, & non pas and plement déclarer Saint; l'ay die ; nairement, parce que ce n'est pas uni ge perpétuel; Quand nous fants Dieu & le nom de Dieu, leven nous plus Saint? Ainsi quand to 3 careur fanctifioir le Leproux,

Sur le CATECHISME.

30**E**

foit pas par l'influence de quelque Sain-Section teté, mais par la seule déclaration: Je XX. veux donc que la sanctification se prenne en l'un & en l'autre sens; de la justification il n'en est pas de même : l'une & fait en nous, dans nos cœurs, & l'auere, hors de nous devant un tribunal, où nous sommes cités à comparoitre: Que si vous consultés le peuple, apres les savants, la voix du peuple sera pour nous; car il est vray qu'on dit mollifier, & clarifier, pour dire rendre molle une substence, & rendre claire une liqueur; Mais on dir aussi verifier; non pas pour rendre une chose veritable, qui ne l'étoit pas auparavant : Mais pour la déclarer, & la démontrer veritable: On dit de même qu'un homme est justifié lors qu'ayant été faussement accufé, son droit, & la justice de sa caufis a éré mise en évidence sur de bonmes preuves & de bons témoins, par la paraismelation du Juge compétent & legitimes putieu qu'on n'a jamais otti dire me fermi justifié. pour dire qu'il s'est nde homme de bien, équitable & juto madies babitudes de la vertu. Voici done

section donc l'état de la question : Si l'homme XX. pécheur peut subsister devant le Tribunal de Dieu, par sa Justice habituelle, & inherente, ou par la justice actuelle de ses bonnes œuvres, ou non? Car si celle-là ne peut pas servir à cet éset, il luy en faut un autre, & il n'y en a point d'autre que celle de Christ qui nous est imputée.

Mais avant qu'entrer en matiere, qu'il nous soit permis de nous plaindre, & de la fraude & de la calomnie: De la fraude premiérement, Car voyant, que nôtre créance ne peut être raisonnablement combatuë, ils en forment une autre qu'ils nous attribuent, pour avoir dequoy combatre avec moins de honte, en ce qu'on nous attribuë de nier, qu'il y ait dans les fidéles aucune habitude de justice inhérente ; c'est à dire de nier la fanctification: Calvin & Luther dit Bellarmin, n'admettent aucune Justice inhérente; O Dieu où sommes nous! qui oseroit dans le barreau, ce qu'on entreprend dans l'Eglise, déposer un fait qui peut-être contredit par cent & cent témoignages formels? Jamais ni l'un ni l'autre de ces Docteurs; jamais a 1-

CUI

cun de nous n'en eut seulement la pen- Section XX, sée; mais on veut que nous le dissons, sous prétexte que nous enseignons qu'il n'y a point de justice inhérente qui soit capable de nous justifier devant Dieu, ils veulent par force que nous soûtenions qu'il n'y a point de justice inhérente: Mais la calomnie par laquelle ils disent que selon nôtre opinion: tous les Saints ont une vieille cloaque d'impureté, que Dieu dissimule par connivence, & que l'homme n'a qu'une justice exterieure, en vertu de laquelle il est censé juste hors de soy, cela di-je n'a point de prétexte; Et moins encore, ce qu'ils font dire & croire à l'un de nos Docteurs, celui dont ils nous font porter le nom; & à nôtre Religion, suivant la même charité, qu'il n'y a point de renouvellement, de l'homme intérieut, & que les bienheureux même dans le séjour de la félicité sont perpétuellement souillés de leurs crimes qui le peut ouir sans fremir? Où est aujourdhuy cette candeur qui faisoit autrefois la principale louiange des Chrêtiens? Cela seroit bon à dire dans le Japon, ou en Canada, ou on debite ce qu'on veut impunément:

Section impunément : Mais qu'on imprime, & XX. qu'on publie sous nos yeux, non pas en Turquie, mais en Chrêtienté, des choses & si peu veritables, & si peu vray semblables; Je ne saurois le croire, si je ne le voyois, ni le voir fans douleur. Nous disons avec Saint Augustin, que chacun fidele doit dire, je suis Saint: Ce n'est pas le discours superbe d'un orgueilleux, c'est la confession de celui qui n'est pas ingrat : Je suis Saint, ô Dieu, parce que tu m'as sanctifié: Si les fideles sont membres du corps de Christ, ils seroient outrage à leur Chef, s'ils ne s'appelloient pas Saints, car tous les membres de ce Chef doivent être Saints: Dieu lui-même leur donne ce nom de Saints & de justes, & s'ils sont tels par son êstimation, il faut qu'ils le foient veritablement, & non pas titulairement, comme ils le sont d'éfet, à cause du don de la justice, & non seulement de l'imputée, mais de l'inhérente quoy que tres imparfaite; comme nous appellons l'homme raisonna-ble, bien qu'il ne le soit qu'en partie, & à l'égard de l'ame; comme nous appellons une robe blanche

farle CATECHISME. 300 qu'elle soit sale, & qu'elle air plusieurs section taches noires; Et l'eau chaude, en com- XX. paraison de la froide, bien qu'elle ne soit pas bouillante : Ainsi nous sommes justes de la justice inhérente en nous, bien qu'elle n'alle pas à éteindre, ou à déraciner le peché originel, mais à le mortifier & le crucifier, en sorte que comme il n'est point capable de nous condamner a cause de Christ mort pour nous, il n'est pas plus capable de dominer sur nous à cause de son Esprie habitant en nous; Mais il y est toujours, autrement il seroit superssû de criet comme fait l'Apôtre, que le peché ne regne point en vos corps mortels, car n'y étant point, il ne seroit pas à craindre qu'il y regnât; Il peut bien n'y reguer pas, mais il ne peut n'y être pas: Nous, ne serons jamais ici sans peche, mais nous en sortirons sans peché: le Canadeen & le Jébusien habite avec les Saintsun Jérusalem, il peut-être subjupas pinnis non exterminé; Non il ne Moures qu'avec nous : Ce fut une gran-Mildricorde a Dieu de defendre l'ar-Wile was A Adam , de peur que son Kind de Mar Immorret, se de faire intervenir

XX.

Section intervenir la mort, pour faire cesser le peché, par la dissolution du corps; un medecin doit ôter la racine du mal, mais un sage Medecin ne le fait pas, lorsque cela ne se peut, sans offenser la nature. Le bâtéme ne nous exemte que de la condamnation, & non de la corruption, de la condamnation personelle, mais non pas de la corruption naturelle, qui est la racine du mal, & la racine n'est elle rien? n'est elle pas la partie principale de l'arbre? C'est la Loi de peché, la Loi des membres, comme parle Saint Paul, qui n'est avec nous, & qui meurt avec nous, comme dit Grégoire de Nisse, & qui empéche un enfant d'un jour d'avoir son cœur chaste devant Dieu, comme s'enonce Saint Hilaire, & si cela arrivoit en un homme fait, ce seroit un miracle ineffable, dit Saint Augustin, de la toute puissance du Créateur. Ce sont les Pélagiens & les Stoiciens, dit Saint Jerôme, qui nous retranchent toutes les pafsions, & qui ne veulent, qu'il ne nous en reste aucune fibre, Aux yeux de Dieu, dit-il encore il n'y a pas un juste; non pas un seul; Rougissez donc de honte, sur le CATECHISME.

honte, vous qui dites que l'homme peut Section être sans peché, s'il le veut; mais, comme dit Methodius, l'un des Péres Ortodoxes, chez Saint Epiphane; Comment le peché peut-il être extirpé tout u fait, devant que l'homme meure? Paroles parhétiques, que les plus Eminens Docteurs de Rome par une insigne beveuë, ont pris pour celles de l'héretique Proclus, & nous les ont opposées avec insulte, comme de fait elles contiennent nôtre Créance; mais ils n'ont pas pris garde, qu'elles se trouvent non dans l'objection de l'héretique, mais dans la réponce de l'Ortodoxe, si bien qu'elles portent directe-ment contr'eux; Et nous n'en faisons point de trophée; les plus grands hommes sont sujets à l'erreur aussi bien qu'au peché, mais s'il nous étoit arrivé comme à eux, de prendre la réponse pour l'objection que diroit - on de nous? Je m'étonne bien d'avantage, de leur voir alleguer à dessein contre nous, que les Pélagiens alleguoient autrefois contre Saint Augustin, comme quand is nous reprochent, que l'Ecriture appelle absolument justes Abel, Zacharie,

section & Elisabeth; il y a lon-tems que Saint Augustin a répondu pour nous, Qu'ils sont appellés justes, encore qu'ils ne fussent point sans peché, parce qu'ils possedoient la Sainteré par affection; Et Prosper son disciple, disoit de bonne grace, qu'il n'y a personne qui soit parfaitement parfait, & que les plus Saints ne sont que des convalescens, qui se guérissent de jour en jour: Cela po-sé, qui ne voit, que l'homme ne peutêtre justifié devant Dieu par sa propre viustice, soit habituelle, soit actuelle, comme cepandant on l'enseigne; Et on ajoute, Ce qui me fait horreur, que cette justice nous rend innocent & dignes de la vie Eternelle, sans l'imputatation des merites de Christ, & sans qu'il y survienne aucune faveur de Dieu; O Dieu ne les juge point selon leur Doctrine, car par leurs paroles ils sont condamnez, Fai leur grace & misericorde: J'ay dit, soit habituelle, soit actuelle parce que le Concile de Trente dit, qu'on n'est point justifié formellement par l'actuelle; Et cependant Medina & Vasquez les plus fameux Piliers de leur Ecôle, soutiennent que ce n'est

for le Catechisme. pas un article de foy, qu'il y ait une ju-section stice habituelle, & moins encore, que XX. par elle on soit justifié formellemente voyez dans quelle pitoyable incertitude flotte la créance des hommes qui méprisent les Oracles de Dieu, quels Oracles? Maudit est quiconque n'est permanent en toutes les choses écrites en la Loi; Tu aimeras Dieu de tout ton cœur, par les œuvres de la Loi: nulle chair n'est justifiée devant Dieu; Nous avons tous peché, nous sommes tous destitués de la grace de Dieu; le juste vivra de foi, justifié gratuitement, bienheureux par la remission des pechez, non point par œuvres; par quoy, donc? par la foy, afin que nul ne se glorisie: Car se c'étoit par œuvres, Christ seroit mort Rom. pour néant, nôtre foi seroit vaine, & sa promesse vaine, & nous serions encore fous malédiction.

Cone sont pas des seuilles des Sibilles, ou des réponces d'Appollon; Ce sont des oracles en certitude, mais non pas en obscurité; Car, qu'y at-il de plus clair au monde? Apres cela, n'attendes pas que nous disputions par ari semens de par russons. Ce rest pas V 3 que

Section que nous en manquions; par exemple, Ce qui nous justifie formellement devant Dieu, ne doit il pas reparer l'of-fense faite à la Majesté de Dieu? Et tous les Chrêtiens ne conviennent-ils pas, que cette Majesté de Dieu étant infinie, l'offense, qui croît à proportion de la dignité de l'objet offencé, ne peut, qu'être infinie ? il faudroit donc, que la justice inhérente fur d'une vertu infinie: Certainement elle n'est point parfaite, si ce n'est de cette perfection qui consiste, (c'est Saint Augustin qui parle) en ce qu'on n'est point parfait, & de laquelle on est parfait, quand on sçait qu'il est impossible de l'être ici bas, & quand on s'apperçoit par les progrés qu'on fait, combien on est éloigné de la perfection de la justice; Mais je veux qu'elle soit parfaite, ce n'est pas assez, pour reparer la bréche infinie de nos pechez, il faudroit qu'elle rendir l'homme infiniment juste, infiniment parfait. O Tour de Babel, ô fureur digne des seuls Géans! Que cela est éloigné du Royaume des Cieux, dans lequel on ne peut entrer fans s'humilier, & fans devenir tels que des

fur le CATECHISME.

des enfans: Mais à nous, on ne peut section XX. par la grace de Dieu, nous reprocher rien desemblable; Ce n'est pas que nous ne nous vantions d'avoir une justice absolument parfaite, & plus que parfaite, & plus qu'infinie, mais c'est la justice de Christ, qui devient nôtre, non par quelque fiction de droit, mais par une imputation, fondée sur la donation & la constitution de Dieu comme parle Saint Paul; Seigneur, je ne veux penser dit ce bon Abbé de Clairvaux, qu'en ta seule justice, car elle est aussi miéne, car tu m'as été fait justice de Dieu; Comment pourrois-je craindre que cette seule justice ne suffise pour toy & pour moy? Cette couverture n'est point trop courte pour en couvrir deux.

Mais quand la justice inhérente seroit infinie, si est-ce qu'elle ne pourroit pas encore nous justifier; si l'actuelle ne répondoità sa perfection: Car comment pourrions nous être justifiez par l'habitude, dont les actes nous condamnent, Que si nous venons à éxaminer ces actes, je dis nos Saintes actions, & nos meilleures œuvres, qui osera dire, V 4 qu'elles

Section qu'elles soient capables, quelques bon-XX. nes qu'elles soient, de soutenir l'Examen de la justice du Souverain? il ne trouve point de pureté en ses Anges, & les Cieux même ne sont point nets devant lui; Comment pourroit-il trouver parmi les hommes, la perfection & la Sainteté dans leur terre; Mais écoutés moi bien, je vous prie, je ne dis pas, que les œuvres des fideles ne soient bonnes, je dis, qu'elles sont bonnes, mais non pas parfaites; véritablement bonnes, mais non pas parfaitement bonnes; Et je reconnois, qu'elles sont nécessaires, mais non pas meritoires, & bien loin qu'en niant leur merite, j'affoiblisse leur necessité, c'est en établissant leur nécessité, que je pretens détruire leur merite : Car. si elles sont nécessaires, je les dois, & le merite n'est pas une chose duë, comme chacun sçait.

Je dis donc, qu'elles sont nécessaires, parce qu'elles sont commandées de Dieu; n'y ent-il que cela, quand elles seroient d'ailleurs indifferentes, mans serions obligés de nous y addonner, serout, Dieu punissant, non seulements les mauvaises couvres, mais le désignation.

des bonnes, & leur omission; Tout ar- section bre, non pas qui porte de mauvais XX. fruits, mais qui n'en porte pas de bons, sera retranché, dit nôtre Seigneur, se jamais aucune justification a été sans bonnes œuvres, ce fut celle du bon brigand, & cependant que de bonnes œuvres, poussa soudainement son admirable foy? la confession de ses pechez, l'éxhortation à son compagnon, l'adoration du fils de Dieu en la Croix, la repentance, la charité, l'éspérance du Paradis. Les bonnes œuvres ne doivent non plus être omises, que la foi, & ne sont pas moins nécessaires, dit ce bon Docteur, qu'on accuse néantmoins d'étre leur ennemi, sous prétexte qu'il dit quelque part, qu'il saut se garder des pechez, mais beaucoup plus des bonnes œuvres, & la dessus on lui fait son procés; comme ayant diffamé les bonnes œuvies: Mais, il importe de sçavois en quel fens il l'a dit, à peu prés, comme un ausse serviteur de Dieu disoit? que les gentes de Dieu, lui faisoient plus de peut & de peine que ses pechez; parce que ses pechez l'humilioient, & a qu'il sassant plus de penchant à ême tenté

SERMONS

section tenté d'orgueil: Ainsi celui qui dir; XX. qu'il se faut donner plus de garde des bonnes œuvres, que des pechez au sujet de la justification; il parle hardiment, mais il parle tres-bien, parce qu'il n'yà nul danger, que l'homme cherche a se justifier dans les pechez: Mais, il y en a beaucoup qu'il ne pretende être justisiés, par ses bonnes œuvres, comme l'experience ne l'a que trop fait voir. Ainsi quand vous lisez, qu'il n'y a point de bonne œuvre du Chrêtien qui ne foit peché devant la justice de Dieu, & que toutes les bonnes œuvres des hommes ne sont qu'ordure & souillure, souvenez vous, de ce qu'Esaïe à dit de nos justices, & de ce que Grégoire dit apres lui, que toutes la justice des hommes est convaincue derre injustice, si elle étoit jugée à la rigueur: Malheur à la plus louable vie des hommes, dit Saint Augustin, si Dieu l'éxaminoit sans misericorde; La raison en est assez claire; Car pour faire un bien, il faut un entier concours de toutes les causes, mais pour le mal, il n'est besoin que d'un seul défaut; comme un seul défaut en un visage, le rend difforme, si bien

fur le Gatechisme. Qu'a tout prendre n'y ayant point de section, bonne œuvre, ou il n'y ait quelque défaut, puis qu'il n'y en a point qui soit entiérement parfaite, on peu dire que les meilleures sont des péchez, & sur tout quand il faut qu'elles comparoissent devant la Souveraine justice de Dieu: Car si vous les comparés ou, avec nos œuvres precedentes devant la grace, ou avec les œuvres des infideles & des méchans, auquelles il n'y a rien de bon, il ne faut point leur refuser le nom de vertus: Mais, est-il question d'être justifié devant Dieu? vous ne fauriez les ravaller trop, bas ce sont des roseaux cassez & des drapeaux souillés, qui n'ont ni force ni agrément : Et si Dieu les agrée ce n'est qu'apres la justification, & alors méme, ce n'est pas pour leur dignité, mais pour l'amour de la personne qu'il a reçeuë en grace : Il regarde à Abel, & à son Sacrifice, Premiérement à Abel, & ayant sa personne agréable, il accepte fon oblation: Mais dans la justice exacte, on ne doit regarder qu'a

l'œuvre sans acception de personne. C'est ainsi que Dieu a traitté avec son SERMONS!

316

XX.

section fils ne l'épargnant non plus qu'un servi teur, & ne regardant qu'a son œuvre, fans indulgence, & fans remission: Mais, nous ayant justifiez & adoptez en lui, il nous regarde comme enfans, & nous considere comme tels : nos soibles efforts lui sont agréables, parce qu'étant nôtre Pére, il en souffre les imperse-&ions, & en pardonne les défauts.

Mais comment, dirés vous, parler si bassement des œuvres qui sont produites en nous, par l'Esprit de Dieu? Tout ce que Dieu fait hors de nous est parfait, comme toutes les œuvres de la Création: Mais ce qu'il fait en nous & par nous, tient toûjours de l'un & de l'autre principe: Tout ce qu'il y a de bon dans nos bonnes œuvres, vient de Dieu, & tout ce qu'elles ont de mauvais & de défectueux ne vient que de nous; La liqueur est excellente, mais le vaisseau étant impur, & gaté, lui donne un fâcheux déboire; c'est une main trés accomplie, mais qui ne rencontre ni une bonne plume, ni de bon papier, & l'Ecriture s'en ressent : nos bonnes œuvres, font comme ces enfans dont le Pére etant sain & vigoureux,

Digitized by Google .

far le CATECHISME. & la mére foible & languissante, ils section tiennent toûjours beaucoup de la mére: XX. la vertu de l'homme juste, s'appelle parfaite, Mais d'une perfection à laquelquelle appartient, & la veritable connoissance & la confession humble de son impersection; Et pour le mieux comprendre, il faut considerer, ou le corps des bonnes œuvres en gros & en general, ou chacune d'elles en particulier; En general, comme le Corps est imparfait, lors qu'il y a solution de continuité, par quelque coup, ou par quelque corps étranger; Ainsi la perfection de l'obéissance légale est ruinée & dé-truite, lors qu'elle vient à être interrompuë par un seul péché; car qui pêche en un est coupable de tous; la toile est bien tissuë, mais elle est rompuë & déchirée en divers endroits; Mais fi vous prenez chaque œuvre en particulier, quand toute vôtre vie seroit pleine de bonnes œuvres, sans être mêlée de peché, ce qui n'est pas, vous ne trouverés pas une seule de ces œuvres parfaire, ni pure devant Dieu : Je veux que sa gloire soit vôtre but, & que ce soit lui qui vous en inspire le mouve-

ment:

section ment: Où est l'aumône, ou la priére, XX. où il ne manque quelque degré de foy, ou de zele, ou de charité? Qui de nous, ne peut dire avec cét Ancien, s'il paroit quelque fruit en ma vie, il est ou simulé, ou imparsait, ou en quelque façon corrompu, en sorte qu'il peut ne plaire pas, & méme, déplaire a Dieu.

Les commandemens de Dieu no peuvent être accomplis, si Dieu ne pardonne d'avantage par sa misericorde que l'homme n'en fait par sa justice: Mais ils sont censés accomplis, lors que ce qui n'est pas fait, & pardonné, parfaite remission des pechez, mais non parfaite image de Dieu, autrement l'Apôtre ne crieroit pas que ce renouvellement se fait de jour en jour.

SER MON